

## INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE DEPASSEMENT D60 – RUE DES CREVETTES

**Nous** Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

**Vu** le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

**Vu** la demande d'interdiction de stationnement et de dépassement formulée par la madame Cécile DEBEVE, de la société SUEZ EAU France SAS, afin de pouvoir réaliser des travaux de déplacement et renouvellement d'un dispositif incendie, le 04 juillet 2023 et ce pour une durée de 7 jour calendaire,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

### ARRETONS

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur la route départementale 60, du PR8 + 415 au PR8 + 470 à compter du 04 juillet 2023 jusqu'au 11 juillet 2023.

**Article 2 :** Le dépassement sera interdit sur la route départementale 60, du PR8 + 415 au PR8 + 470 à compter du 04 juillet 2023 jusqu'au 11 juillet 2023.

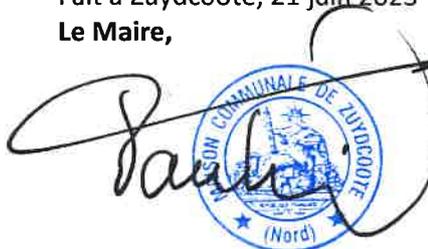
**Article 3 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le demandeur, SUEZ EAU France SAS.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,  
- Madame Cécile DEBEVE, de la société SUEZ.

**Article 5 :** Certifié exécutoire après notification le 21 juin 2023.

Fait à Zuydcoote, 21 juin 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE



7/6/2023

SUEZ EAU FRANCE SAS

TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive



93691 PANTIN CEDEX  
France

Tel: Fax: +33130487178  
2321017738.232401DAC05.02@captidec.fr

MAIRIE DE ZUYDCOOTE  
59123 ZUYDCOOTE  
France

Réf. Protys : 2321017738.232401DAC05

N° affaire : 3117066

Courriel : mairie@villedezuydcoote.fr

Tel :

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024\*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Terrassement en espace vert pou le déplacement d'un mettre et le renouvellement de l'hydrant.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX

Le : 20/06/2023

Signataire : DEBEVE Cécile

(Accompagnement\_V5.10\_1.02)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Dénomination : SUEZ EAU FRANCE SAS

Adresse : TSA 20001 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93691    Localité : PANTIN CEDEX    Pays : France

Nom contact : DEBEVE    Prénom contact : Cécile

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : 2321017738.232401DAC05.02@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_ Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération     En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : RUE DES CREVETTES

Code postal : 59254    Localité : GHYVELDE

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui     Non     Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : Remplacement dispositif incendie ATP-DK23-6448

Date prévue de début des travaux : 04/07/2023    Durée des travaux (en jours calendaires) : 7

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 7    Date de début de réglementation 04/07/2023

Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné :    Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée :    Par feux tricolores     Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée     Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie     Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

(DAC P1 V5 v1.02)

**Interdiction de :****Circuler**véhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

---

---

---

Autres prescriptions :

---

---

---

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**Le demandeur  Une entreprise 

Dénomination : SUEZ EAU FRANCE SAS

Adresse : TSA 20001 140 avenue Jean Lolive

Code postal : 93691 Localité : PANTIN CEDEX Pays : FranceNom contact : DEBEVE Prénom contact : Cécile

Téléphone : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : cecile.debeve@suez.com**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 3117066Fait à : PANTIN CEDEXLe : 20/06/2023Nom : DEBEVE Prénom : Cécile

Qualité : \_\_\_\_\_

(DAC\_P2\_V5\_v1.02)

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2023052201202P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

667267.7057750673

7104582.292242976

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,47344457000000 51,05752180000002  
2,47350894000000 51,05739368000002  
2,47387372000000 51,05745773999999  
2,47382544000000 51,05758248999999  
2,47344457000000 51,05752180000002

Direction Générale Adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie  
ARRONDISSEMENT ROUTIER DE  
DUNKERQUE

Tél : 03 59 73 41 00

Affaire suivie par :  
Monsieur Franck BULTEEL

**ATP-DK23-6448**

Le 15 juin 2023

**SYNDICAT DES EAUX DU DUNKERQUOIS**  
114 RUE DE L'AMIRAL RUYTER - BP4-234  
59378 DUNKERQUE CEDEX1

## Demande ATP : ACCORD

Vu le règlement de la voirie interdépartemental du 17 décembre 2014,  
Vu l'arrêté de voirie portant ACCORD et/ou PERMISSION DE VOIRIE n°2007-DVD-13 en date du 04/12/2007,  
Vu votre demande d'accord en date du 14/06/2023,

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous autorise à entreprendre les travaux suivants :

<p>Objet : <b>branchement souterrain (Eau potable)</b></p> <p>Description : <b>Remplacement borne incendie</b></p> <p>Durée de validité de l'accord : <b>3 mois</b> (à compter de la date de signature du présent document.)</p> <p>Localisation(s) des travaux : <b>Du 57 Rue des Crevettes 59123 Zuydcoote</b> <b>au 55 Rue des Crevettes 59123 Zuydcoote</b></p> <p>Sur route(s) : <b>RD0060, PR8 + 415 au PR8 + 470, en agglomération.</b></p> <p>Coordonnées GPS : <b>51.062,2.4867 à 51.062,2.4874;</b></p>
---

Toutefois, les travaux ne pourront démarrer que lorsque le bénéficiaire ou l'entreprise chargée des travaux aura informé les services de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE de la date de démarrage.

A noter que cet Accord Technique Préalable est donné sous réserve expresse du droit des tiers et limitatif en ce sens que tous les travaux qui n'y sont pas précisés ne sont pas autorisés.

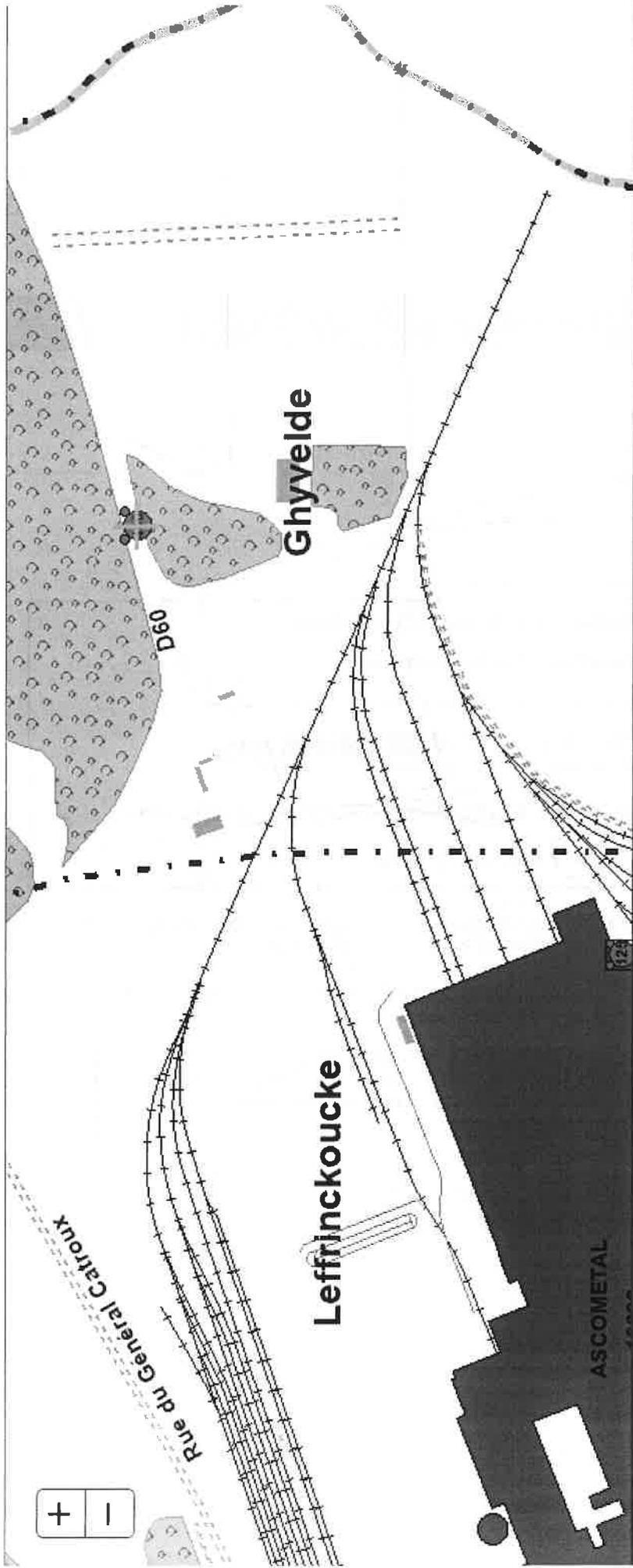
A cette fin, vous trouverez ci après les prescriptions techniques à respecter lors de l'exécution des travaux, en complément des prescriptions générales figurant dans l'arrêté pré cité portant accord et/ou permission de voirie vous autorisant à maintenir et installer vos infrastructures sur le domaine public routier départemental.

Toute modification du projet doit faire l'objet de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

é par : Alexandre ROUSSEAU  
: : 16/06/2023  
tité : Responsable  
ndissement Routier de  
erque - DIRECTION DE LA  
RIE

Copie à la commune: ZUYDCOOTE



# Prescriptions techniques de l'ATP N° ATP-DK23-6448

## EMPRISE DES TRAVAUX

### Arrêté de circulation

Lors de la demande de(s) l'arrêté(s) de circulation, il est demandé d'indiquer le numéro du présent ATP.

En agglomération, une demande d'arrêté de circulation devra être sollicitée auprès de la commune concernée.

**AMIANTE** : les résultats connus sont : Absence

**HAP** : les résultats connus sont :  $50 < x < 500$

(il est rappelé que les résultats indiqués portent sur une section de route et non sur la localisation précise des travaux projetés)

## MODALITES D'INTERVENTION

Le délai de réfection provisoire est de 1 mois.

**CHAUSSEE** : Non concernée par les travaux

**TROTTOIR/ACCOTEMENT** : Concerné par les travaux

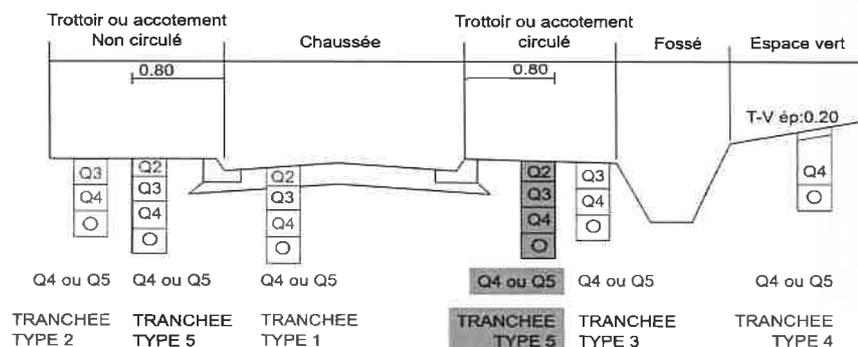
### Éléments complémentaires & rappel des articles du Règlement de Voirie à respecter :

La classification du trafic retenue est de type : moyen (T3)

(article 5.43) Pour tous les travaux réalisés sous la chaussée, sous trottoir ou accotements revêtus, les couches de roulement seront découpées de façon franche et rectiligne sur toute leur épaisseur. Lors de la réfection définitive, le découpage des lèvres sera effectué avec une surlargeur de 0.10m par rapport aux dimensions réelles de l'excavation, conformément à la norme NFP 98-331. Les surfaces de chaussées présentant une dimension inférieure à 0.30m le long des bordures, caniveaux, émergences d'ouvrages ou tranchées déjà réfectionnées seront enlevées et refaites.

## REMBLAIEMENT

La classification retenue sera: Type 5 - en trottoir ou accotement circulé dans la bande des 80 cm



La nature des remblais peut être sur la base de: GNT, Autocompactant

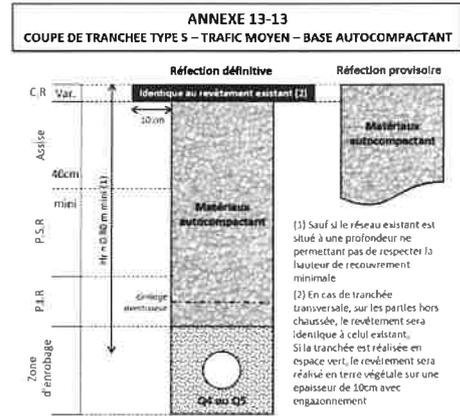
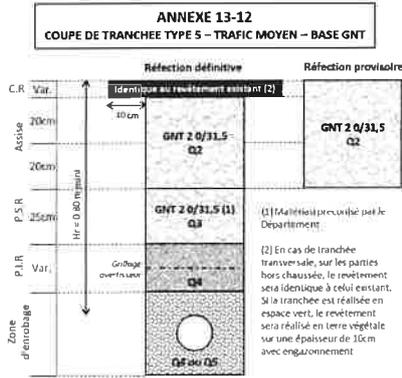
Voir les coupes types en annexe: 13-12, 13-13

## REMARQUES

Pas de remarque.

# ANNEXES

## Coupes type TROTTOIR/ACCOTEMENT



## Plan de situation

